



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



17092043

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Liège - division Namur
Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Liège - division Namur

le
le **16 JUN 2017**

Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0433.285.538**

Dénomination

(en entier) : **JEMACO**

(en abrégé) :

Forme juridique : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **19, rue G. de Moriamé - 5020 NAMUR (Malonne)**

Objet de l'acte : **Démissions - Nominations**

Extrait des notules de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 juin 2016

"Le mandat du Conseil d'Administration se terminant, l'Assemblée, en unanimité, (re)désigne comme administrateurs :

- ☐ Mr. Erik Vanderlinden, habitant Hoogland 57 à 3118 Rotselaar (Werchter), administrateur délégué,
- ☐ Tillion-S.S.T. nv, ayant son siège social à 3020 Herent, Tildonkse steenweg 171 et ayant comme représentant permanent Mme. Monika Denolf, habitant Hoogland 57 à Rotselaar (Werchter),
- ☐ JuNiPlast bvba, ayant son siège à 3010 Rotselaar, Dennenlaan 80 et ayant comme représentant permanent Mr. Jos Celen, habitant Dennenlaan 80 à 3010 Rotselaar.

Leurs mandats prendront fin à l'Assemblée Générale de 2022. Leurs rémunérations éventuelles seront décidées par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée, en unanimité, (re)désigne comme commissaire-réviseur :

- ☐ Mazars Réviseurs d'Entreprises scc (B021), ayant son siège social à 9050 Gand, Bellevue 5 B1001, représenté par Mr. Lieven Acke (IBR01262).

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale de 2019. Mr. Acke accepte le mandat moyennant une rémunération de €4.375,00."

Signé Erik Vanderlinden, administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/06/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).